COMMUNE DE MORLANWELZ

EGOUTTAGE-DEMANDE DE RACCORDEMENT

Nom du demandeur:		
Adresse du demandeur :		
Tél: Raccordement: Adresse: Section cadastrale: CADRE R	<u>Date et signature</u> : ÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION	
<u>F</u> 1	ICHE TECHNIQUE	
Nature de la demande		
Évacuation des eaux usées : Evacuation des eaux pluviales :		
	Zone au PCGE	
 Zone égouttée Zone égouttable Zone d'épuration individuelle Zone non égoutté (oubli) Collecteur d'eaux usées existant Collecteur d'eaux usées futur Cours d'eau 		
<u>Des</u>	<u>cription-constatations</u> (à développer)	

./...

		./
	<u>Décision technique</u>	
Ev	vacuation des eaux pluviales	
	Puits perdu Drains dispersants Voies artificielles d'écoulement Eau de surface	
<u>Ev</u>	vacuation des eaux usées	
1.	 zone égouttée a. raccordement direct à l'égout (vers station d'épuration) b. fosse septique obligatoire (égout ne s'évacuant pas vers la station d'épuration) c. installation d'un système d'épuration-permis d'environnement de classe 2 (en dérogation à l'obligation de se raccorder à l'égoût – rubrique 90.14) 	
2.	zone égouttable a. fosse septique toute eau by-passable avec rejet des eaux usées - puits perdu - épandage souterrain - filtre à sable	
	- tertre filtrant b. installation d'un système d'épuration-permis d'environnement de classe 2 (en dérogation à l'obligation de se raccorder à l'égoût – rubrique 90.14)	
3.	zone d'épuration individuelle a. installation d'un système d'épuration – permis d'environnement de classe 3 (inférieur ou égale à 20 équivalent-habitant/entre 20 et 100 équivalent-habitant-rubriques 90.11 b. installation d'un système d'épuration-permis d'environnement de classe 2 (égale ou supérieure à 100 équivalent-habitant-rubrique 90.13)	et 90.12)
4.	 zone non égouttée a. installation d'un système d'épuration – permis d'environnement de classe 3 (inférieur ou égale à 20 équivalent-habitant/entre 20 et 100 équivalent-habitant-rubriques 90.11 b. installation d'un système d'épuration-permis d'environnement de classe 2 (égale ou supérieure à 100 équivalent-habitant-rubrique 90.13) Rq: pas de prime à l'installation. 	et 90.12)
Type d'évacuation :		
	évacuation gravitaire des eaux usées système de pompage des eaux usées	
·	Date et signature,	
	L'agent technique	